



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 081-218101632-20240917-2024_DEL78-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 SEPTEMBRE 2024

2024 / 04 / 08

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 10 Septembre 2024*

Date d’Affichage : *Mardi 10 Septembre 2024*

Secrétaire de Séance : *Alexandre CÈNES*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne,

Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
MARTIN Michel par ROUQUETTE Françoise
LAFONT Stéphanie par MAUREL Agnès
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par ALBERT Corine
ORIVÈS Elizabeth par ROQUES Cathy
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe
CÈNES Frédéric par PÉNÉLA Wilfried

OBJET : AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR TENIR COMPTE DE LA QUOTITE DES POSTES DE TRAVAIL DU PERSONNEL AFFECTE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que,

Les emplois du temps des agents de cantine, garderie et d'entretien ont été établis pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Comme chaque année, certains ajustements ont dû être opérés pour répondre à la demande des enseignants ou en fonction des effectifs scolaires de la rentrée. Ainsi, la quotité de travail de certains agents, définie en juillet 2024, a été légèrement modifiée.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances, Intercommunalité, Administration Générale » du Mercredi 11 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création des postes correspondants aux nouvelles quotités de travail.

Le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, est modifié en conséquence.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Alexandre CÈNES



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.